

2023

RAPPORT D'ACTIVITES

**MISE EN ŒUVRE DU DOCOB DU SITE NATURA 2000
ZSC FR8201661 « Landes et forêts du bois des Bartres »
ET DU SITE ENS « Bois d'Abeau, bois des Bartres et
vallée de la Ganière »**



Le bilan ci-après présente les réalisations 2023 sur le site Natura2000 B9 « Landes et forêts du Bois des Bartres » et ENS « bois d'Abeau, bois des Bartres et vallée de la Ganière »

Le choix des actions et l'animation du site fait référence à la convention d'animation passée entre la communauté de communes « Pays des Vans en Cévennes » et l'Etat pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et à la convention Ardèche Nature du site ENS du « bois d'Abeau, bois des Bartres et vallée de la Ganière » signée entre la communauté de communes « Pays des Vans en Cévennes » et le département pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour lequel des financements de l'Etat, du département et du FEADER ont été mobilisés.

I. PRESENTATION DU SITE

Le site Natura 2000/ENS du Bois d'Abeau, qui s'étend au sud-ouest du département de l'Ardèche en limite avec le département du Gard, couvre 4418 ha sur les communes de Les Vans, Gravières, Malbos, Banne et Saint Paul le Jeune.

1.1 Les habitats et espèces naturels (directives « Habitats ») :

Seize habitats d'intérêt communautaire dont 3 d'intérêt prioritaire, sont recensés sur le site Natura 2000 /ENS.

Code EUR 27	Habitats d'intérêt communautaire (*prioritaire)	Surface (ha)	% de la surface totale du site
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	1,21	0,027%
4030	Landes sèches européennes	90,52	2,05%
5120	Formations montagnardes à Cytisus purgans	21,52	0,48%
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp.	21,87	0,49%
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	22,82	0,51%
6220	* Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	5,24	0,11%
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux	1,8	0,04%
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	1,8	0,04%
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	22,54	0,51%

8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	9,71	0,22%
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	-	-
9180	* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	0,06	0,001%
9260	Forêts à <i>Castanea sativa</i>	978,28	22,14%
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	21,99	0,50%
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	507,71	11,49%
9530	* Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques	306,6	7%

Tableau n°1 : Habitats naturels d'intérêt communautaire du site Natura 2000
« Landes et forêts du bois des Bartres »

Dix-sept espèces, dont la conservation nécessite la désignation de zone spéciale de conservation afin de protéger leurs habitats, ont été recensées.

La Barbastelle <i>Barbastella barbastellus</i>	Ecrevisse à pieds blancs <i>Austopotamobius pallipes</i>
Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Blageon <i>Leuciscus souffia</i>
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Gomphe de Graslin <i>Gomphus Graslini</i>
La Loutre <i>Lutra lutra</i>	Cordulie splendide <i>Macromia splendens</i>
Le Castor <i>Castor fiber</i>	Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	Grand capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>
Spiranthe d'été <i>Spiranthes aestivalis</i>	Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	

Le Président du site Natura 2000 est M. Jean-Marie Laganier, maire de la commune de Banne.

La présidente du site ENS est Mme Françoise RIEU FROMENTIN, vice-présidente au département de l'Ardèche

L'animation du site Natura 2000/ENS a été confiée à Mlle Anaïs LAURIOUX, chargée de mission depuis 2014 pour le compte de la communauté de communes « Pays des Vans en Cévennes » structure porteuse du site. Le portage de l'animation par la communauté de communes du Pays des Vans prenant fin en 2023 dans le même temps que l'engagement la liant avec l'état.

1.2 Présentation du site, rappel des enjeux et objectif

Le site Natura 2000/ENS du Bois d'Abeau, qui s'étend au sud-ouest du département de l'Ardèche en limite avec le département du Gard, couvre 4418 ha sur les communes de Les Vans, Gravières, Malbosc, Banne et Saint Paul le Jeune.

Il s'agit d'un ensemble naturel très original, marqué par sa situation de carrefour biogéographique aux marges du domaine méditerranéen.

Le patrimoine biologique local est marqué par le développement d'un type d'habitat forestier très faiblement représenté en France : les forêts de Pin de Salzmann. En effet, cette essence représente la seule sous-espèce de Pin noir autochtone dans les Cévennes ; elle paraît s'être différenciée dès l'époque tertiaire. Les autres Pins noirs, le pin noir d'Autriche (*Pinus nigra* subsp *nigra*) et le Pin laricio de Corse (*Pinus nigra* subsp *laricio* var *corsicana*) ont été introduits récemment dans le secteur. En France, les formations forestières à Pin de Salzmann n'occupent que trois secteurs restreints dans les Pyrénées, le département de l'Hérault (forêt de St Guilhem-le-Désert) et ici, à Malbosc dans la vallée de la Cèze. Leur protection est considérée comme un enjeu prioritaire à l'échelle européenne. Le Pin de Salzmann a souvent été négligé du fait de son port médiocre et de la pauvreté des substrats qu'il colonise (des sols maigres sur une roche sédimentaire très dure). Il a ainsi pu subsister discrètement dans la région. Deux menaces pèsent cependant sur la survie de ces formations forestières rares : la concurrence avec le Pin maritime dans certains secteurs, et l'hybridation génétique avec d'autres espèces de pin noir (Laricio) planté après-guerre.

Les milieux naturels représentés sur ce site Natura 2000/ENS sont principalement des landes à cistes et des prairies à orchidées. Dans les landes à cistes se développe en particulier le rare Ciste de Pouzolz, espèce protégée en France. L'Orchis punaise fréquente quant à lui à la fois les milieux secs et légèrement humides.

Ce site Natura 2000/ENS englobe le ruisseau de la Ganière, ses affluents principaux ainsi que le lit majeur de l'Abeau et du Maubert. Il constitue un site d'un très grand intérêt biologique, présentant une diversité de milieux naturels importante sur un secteur relativement restreint. Ces cours d'eau abritent des micro-habitats très variés (radiers, bas-fonds...) propices à une grande diversité d'espèces aquatiques. Plus de quinze espèces de libellules ont été recensées ; la protection de certaines d'entre-elles est considérée comme un enjeu prioritaire au niveau européen (Cordulie splendide, Cordulie à corps fin ...). Le Castor d'Europe fréquente aussi le secteur ; on le rencontre entre autres le long de la Ganière et jusque dans la Cèze. Les marges des cours d'eau sont favorables à certaines plantes protégées : orchidées recherchant la proximité des rochers suintants, Gratiolle officinale... Soulignons la présence exceptionnelle du Rossolis à feuilles rondes à une altitude d'environ 250 m, ce qui constitue une des stations les plus basses de la région Rhône-Alpes, et semble-t-il la plus abyssale en zone méditerranéenne (on qualifie d'abyssale une localité située à une altitude exceptionnellement basse pour l'espèce). En bord de ruisseaux, la présence de la Diane est ici avérée. Il s'agit d'un papillon dont les chenilles se développent sur l'Aristolochie ronde. Cette espèce rare est également protégée sur tout le territoire national.

Enfin, au Sud-Est du site le substrat est calcaire, marneux et le ruisseau de Bourdaric en constitue l'ossature ; son intérêt faunistique est important. Il abrite en effet une population relique d'Ecrevisse à pattes blanches. Les milieux rocheux sont fréquents, en particulier sur la partie amont. Les falaises constituent le milieu de nidification de plusieurs espèces d'oiseaux : Pigeon colombin, Martinet à ventre blanc, Grand corbeau, Faucon pèlerin... Plusieurs grottes favorables aux chauves-souris existent en outre dans la vallée. Les chauves-souris sont également présente localement dans les greniers des anciennes bâtisses et dans les anciennes galeries de mines.

Les enjeux et objectifs du site sont les suivants :

Enjeu 1	Préserver le pin de Salzmann	Objectif 1	Limiter les risques d'hybridation sur le Domaine Départementale de Nature d'Abeau
Enjeu 2	Préserver le pin de Salzmann	Objectif 2	Etudier la fertilité des graines.

			Mettre en place un suivi de régénération du Pin de Salzmann suite à plusieurs techniques de travaux du sol.
Enjeu 3	Comprendre l'évolution des cours d'eau par rapport au réchauffement climatique	Objectif 3	Mieux connaître l'évolution des températures et de l'humidité du site avec le changement climatique pour mieux comprendre les flux de températures/humidité entre le site et les vallées cévenoles.
Enjeu 4	Sensibilisation grand public	Objectif 4	Mise en place portes d'entrée et sentier d'interprétation
Enjeu 5	Sensibilisation enfants	Objectif 5	Sensibiliser 10 classes du territoire aux enjeux du site par le biais du dispositif école verte

Le Docob a été validé à l'unanimité par le COPIL en 2001. L'arrêté ministériel du 20 Novembre 2014 désigne le site « Landes et Forêts du Bois des Bartres » en tant que zone spéciale de conservation. Le Docob du site est aujourd'hui obsolète et ne correspond plus au périmètre actuel du site. En accord avec les élus, la DDT et le département de l'Ardèche, le futur document d'objectif est intégré dans un document unique de gestion. Il a pour rôle de mettre en cohérence la démarche Natura 2000 du site « Landes et Forêts du Bois des Bartres » avec la démarche départementale de l'Espace Naturel Sensible « Bois d'Abeau, des Bartres et vallée de la Ganière ». Ce document unique de gestion a été achevé de rédiger dans le courant de l'année 2015, il est en cours de correction.

1.3 Animation du site Natura 2000/ENS :

L'animation de la mise en oeuvre du DOCOB et de la rédaction du DocUG du site Natura 2000 « Landes et Forêts du bois des Bartres » et du site ENS « Bois d'Abeau, bois des Bartres et vallée de la Ganière » est confiée depuis début 2014 à la communauté de communes « Pays des Vans en Cévennes ». Cette fonction est remplie par Anaïs LAURIOUX.

La structure animatrice est chargée d'établir un rapport annuel de son activité et de la mise en œuvre du DOCOB. Le présent document constitue ce rapport. Il couvre la période du 1er Janvier 2023 au 31 décembre 2023.

II. PROGRAMME D'ANIMATION 2023

Le programme d'animation 2023 est composé des actions suivantes :

1. Mise en œuvre de la contractualisation

- 1.1 Promotion / Recherche des contrats N2000
- 1.2 Accompagnement des chartes N2000
- 1.3 Accompagnement du PAEc
- 1.4 Suivi des opérations et bilan des actions contractuelles

2. Mise en œuvre des actions non contractuelles

- 2.1 Prise de contacts avec des cofinanceurs, organisation ou participation à des réunions
- 2.2 Participation / promotion de mesures administratives et réglementaires
- 2.3 Participation / promotion de mesures foncières
- 2.4 Préparation à la rédaction de cahier des charges, de formations
- 2.5 Travaux / Expérimentations éventuels hors contrat

3. Assistance évaluation des incidences, veille écologique

- 3.1 Information, porter à connaissance / Conseils porteurs de projet
- 3.2 Réponse aux demandes d'info ou d'avis des administrations
- 3.3 Veille locale et alerte

4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques

- 4.1 Amélioration / compléments de connaissance sur le site
- 4.2 Mesures de suivi (suivi des effets des mesures de gestion, de l'efficacité de mesures Expérimentales)

5. Communication, sensibilisation et information

- 5.1 Les outils de communication mis en œuvre
- 5.2 Information sur le site naturel
- 5.3 Projet scolaire

6. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques

7. Gestion administratives et financière, gouvernance du site

- 7.1 Relations avec les services de l'état
- 7.2 Relations internes
- 7.3 Suivi financier rapport activité
- 7.4 Comité de pilotage
- 7.5 Réseau Natura 2000
- 7.6 Formations

1. Mise en œuvre de la contractualisation

1.1 Promotion / Recherche des contrats N2000

Les crédits pour les contrats Natura 2000 arrivant à leurs termes en 2023, la chargée de mission n'a pas été sollicitée sur ce point.

1.2 Accompagnement des chartes N2000

Concernant les Chartes Natura 2000, le document unique de gestion n'ayant pas été validé par les administrations, il n'est aujourd'hui pas possible de faire signer des chartes Natura 2000 à des propriétaires.

Lorsque le document unique de gestion sera validé, l'association syndicale libre de gestion des Cévennes Ardéchoises et les communes de Malbosc, Banne et St Paul le Jeune sont intéressées pour signer la charte Natura 2000 relatif aux milieux forestiers.

Ainsi en 2023, il n'y a eu aucun accompagnement de signature de charte Natura 2000.

1.3 Accompagnement du PAEc

Le site Natura 2000 est concerné par deux PAEc :

- PAEc du Sud Ardèche approuvé en 2016 porté par le pays de l'Ardèche méridionale et la chambre d'agriculture.
- PAEc Montagne et pentes ardéchoises approuvé dans le cours de l'année 2015

La chargée de mission Natura 2000 a ainsi suivi les montages des dossiers PAEc afin d'informer sur les zones à enjeux agricoles du site. Elle a également informé les quelques agriculteurs de ce site des aides éventuelles auquel ils pouvaient avoir droit. Néanmoins les parcelles en exploitation étant le plus souvent par accord verbale et concernant de petites parcelles, les agriculteurs n'ont pas souhaité se lancer dans cette démarche MAEc trop administrative pour eux.

1.4 Suivi des opérations et bilan des actions contractuelles

Deux contrats Natura 2000 ont été élaboré en 2021 portant sur la mesure F12i – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents. Ces contrats visent à favoriser le maintien d'arbres morts ou sénescents un des objectifs du document unique de gestion commun à la politique Natura 2000 et Espace naturel sensible. Ces contrats ont été engagés sur les forêts communales de Banne et St Paul le Jeune en faveur de l'habitat Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques et de plusieurs espèces de Chauves-souris et coléoptères. Dans la forêt communale de Banne un îlot a été contractualisé de 0.6 ha et 16 tiges respectant le cahier des charges. Dans la forêt communale de St Paul le Jeune, un îlot a été contractualisé sur 0,6ha pour 23 arbres sénescents et 29 arbres isolés ont également été contractualisés. La demande de paiement de ce contrat ainsi que le contrôle DDT a été effectuée en 2022.

En 2023, la chargée de mission s'est assurée de la bonne tenue des macarons mis sur les arbres à conserver. L'un des arbres du contrat est d'ailleurs déjà tombé, preuve du bon choix des arbres à mettre en sénescence.

2. Mise en œuvre des actions non contractuelles

Dans le cadre de l'animation du document unique de gestion du Bois d'Abeau, Bois des Bartres, la chargée de mission a mise en œuvre et suivi diverses actions liées à la mise en place du DOCUG.

2.1 Prise de contacts avec des cofinanceurs, organisation ou participation à des réunions

Afin de mener à bien ces actions non contractuelles il est nécessaire de trouver des cofinancements et d'organiser ces actions par la mise en place de réunion ou autre....

→ Appel à projet OFB : mob'biodiv'restauration :

L'une des actions non contractuelles fortes du site consiste à améliorer l'état de l'habitat prioritaire pinèdes à pin de Salzmann. Cet habitat menacé de part :

- l'hybridation avec les autres espèces de pins noirs : En tant que sous-espèce, le pin de Salzmann (*Pinus nigra ssp. salzmannii*) est susceptible de se reproduire avec tous les autres pins noirs. En effet, bien que isolés depuis de longues périodes, tous ces pins ont évolué sans développer de barrières génétiques allant à l'encontre de croisements intraspécifiques. Le pin laricio de Corse et le pin noir d'Autriche, représentent donc un risque pour l'intégrité génétique du pin de Salzmann. Le risque est là non seulement lorsqu'ils sont présents au sein même des peuplements relictuels, mais aussi lorsqu'ils se trouvent à distance plus ou moins grande et cela à cause de la dispersion du pollen.

En 1946, pour répondre aux séquelles de guerre et aider la filière bois à se développer, le fond forestier national a été créé. Ce fond a permis de subventionner de nombreuses plantations de forêts. Sur le site Natura 2000, des plantations de Pin noir d'Autriche et de pin noir de Corse ont été effectuées. Le pin de Salzmann risque donc de s'hybrider avec le pin laricio de Corse, donnant à long terme des arbres dénaturés.

- la concurrence avec le pin maritime : Le pin maritime est une essence de pleine lumière qui a une croissance plus rapide que le pin de Salzmann. Introduit par les hommes pour fabriquer les étais des mines, le pin maritime a colonisé très vite l'espace au détriment du pin de Salzmann. Cette concurrence s'exprime d'autant plus après incendie. Le pin maritime possédant à la fois des cônes non sérotineux et sérotineux, lui permettant ainsi de protéger ces graines, qui libérées après incendie sont capables de germer. Actuellement, les pins de Salzmann se retrouve au cœur de cet océan de pin maritime

La communauté de communes a souhaité répondre à l'appel à projet national Mob'Biodiv restauration lancé par l'OFB en début d'année 2021 afin d'agir sur ces deux menaces.

Dans le courant de l'année 2023, le rapport complet a été rendu à l'OFB afin de faire état de cette action.

→ Financement PRA Rhopalocère :

Sur le site ENS du bois d'Abeau, bois des Bartres et vallée de la Ganière les papillons diurnes n'ont jamais été étudiés alors qu'il est fortement possible que des espèces telles que l'Hermite, le Damier de la Succisse, l'Azuré du serpolet, l'Hespérie des cirses, la Diane, la Proserpine, ou encore la Zygène cendrée, espèces du PNA soient présentes sur les habitats ouverts et semi-ouverts qui concerne 250ha du site.

Aussi, des démarches administratives de demande de subvention ont été lancées en 2023 auprès de la région dans le cadre du PRA rhodalocères. Une réponse favorable a été octroyée par la région en mai 2023.

→ Financement ENS :

Les financements octroyés par le département sont cadrés par la convention Ardèche nature qui lie la collectivité avec le département dans le cadre de la gestion du site ENS. A ce titre, le département finance des actions répondant également aux enjeux du site Natura 2000. Ainsi, la chargée de mission a travaillé sur une nouvelle convention Ardèche nature pour 2023. Des échanges réguliers ont également eu lieu avec les services du département concernant le nouveau schéma des ENS.

→ Financement ARS :

L'ARS a lancé un appel à manifestation d'intérêt sur la promotion des actions d'éducation et de promotion santé-environnement. Ainsi, afin d'avoir des financements complémentaires pour son projet école verte la communauté de communes Pays des Vans en Cévennes a déposé un projet visant à faire sortir régulièrement les enfants dehors. En 2023, la chargée de mission a travaillé sur la demande de paiement.

→ Financement Fonds verts :

Le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Afin de rechercher des financements, la chargée de mission a participé à plusieurs visio sur le fond vert. Suite à cela, une opération s'est mise en place sur la commune de Banne afin d'avancer sur la problématique feu de forêt et notamment sur la mise en place d'une réserve communale sur Banne. Dans le même temps, la chargée de mission a lancé un projet avec l'ONF, la forêt privée afin de financer une cartographie de sensibilité des sols. Pour le moment, ce projet est resté en suspens.

→ Financement ABC communal :

En début d'année 2023, l'OFB a lancé un appel à projet auprès des communes afin de faire financer un ABC Communale. La chargée de mission a mobilisé les communes de ces sites sur ce sujet. Elle a également rencontré la commune de Malbosc qui souhaitait plus d'informations. Malheureusement, l'autofinancement que devait mettre la commune sur le projet n'a pas permis l'aboutissement de ce projet.

→ Echange avec la région :

Depuis le 1er janvier 2023, la Région est devenue la nouvelle Autorité administrative des sites Natura 2000 régionaux, selon la loi 3DS du 21 février 2022 et son décret d'application n°2022-1757 du 30 décembre 2022. Aussi, les services de la région ont travaillé au déploiement effectif de cette nouvelle politique Natura 2000. Un webinaire d'information a eu lieu le 28 septembre 2023 et a permis de présenter les modalités concrètes et de répondre aux questions des acteurs

locaux. Cette nouvelle politique a conduit la structure animatrice, à savoir la communauté de communes, à se voir retirer l'animation des sites Natura 2000 et licencié la chargée de mission.

2.2 Participation / promotion de mesures administratives et réglementaires

Sans objet.

2.3 Participation / promotion de mesures foncières

Durant l'année 2023, la chargée de mission a assisté le département dans sa politique d'acquisition foncière (Plusieurs DIA) et effectuée des relevés d'enjeux environnementaux sur les parcelles en vente sur le site auprès du chargée de mission ENS. Une animation foncière a été lancée afin d'acquérir des parcelles sur le secteur de Chamalle commune de Malbosc. Plusieurs propriétaires étant partants.

2.4 Préparation/contribution à la rédaction de cahier des charges, de formations

En 2023, la chargée de mission a organisé plusieurs sessions de formations auprès des enseignantes afin de les faire monter en compétence sur le thème de la biodiversité.

2.5 Travaux / Expérimentations éventuels hors contrat

Les contrats étant très difficile à mettre en œuvre sur le site des actions et notamment des travaux sont montés hors contrat avec d'autres financements.

→ Projet OFB mob'biodiv'restauration :

Bucheronnage, débusquage à cheval, débardage au tracteur afin de mettre en lumière les futurs semenciers de pin de Salzmann tout en limitant l'impact au sol et sur les jeunes perches de pin de Salzmann :

Sur les forêts communales de Banne et St Paul le Jeune, la présence de pin de Salzmann dans les forêts est sporadique et plutôt réduite à quelques semenciers et à des perches qui se maintiennent dans des forêts mono-spécifiques de pin maritime. Faute de travaux forestiers, les pins de Salzmann végètent sous abri du pin maritime et n'arrivent pas au stade semencier. L'objectif est alors de procéder à des coupes de pin maritime qui entravent la croissance du pin de Salzmann. L'utilisation de technique de travaux forestiers plus douce telle que le débusquage à cheval a permis de limiter l'impact sur les jeunes perches de pin de Salzmann ainsi que sur le tassement du sol. Sans l'aide apportée par l'appel à projet, ce débusquage à cheval ne peut se mettre en place car trop coûteux pour les communes.

Ainsi, il s'agissait de réaliser des éclaircies au profit des semenciers et jeunes tiges de pin de Salzmann en coupant les pins maritimes dominants qui les concurrencent. L'objectif était d'obtenir le plus rapidement possible des pins de Salzmann semenciers capables de produire des graines. Les travaux de coupe de pin maritime ont été effectués par des bûcherons de l'entreprise longo maï via de l'abattage directionnel et du façonnage. Le débusquage s'est fait par traction animale avec l'entreprise longo maï également. Le Cheval a débusqué les bois qui ont été rassemblés en traîne sur les cloisonnements identifiés au préalable par l'ONF. Un skidder muni d'une pince ou un porteur de l'entreprise Chardonnal a repris les grumes pour les déposer à port de camion. Il a également fait le billonnage, le cubage et le tri. Le bois a été ensuite vendu en bord de route pour le bois partant à la trituration et transporté pour le bois partant en palette. Le bois de palette a été vendu à la scierie Jalles de Bessèges. Le bois de trituration à Fibrex à côté de Montélimar.

Déroulement de l'action :

Concernant ce 1^{er} secteur, sur les forêts communales de Banne et St Paul le Jeune le marquage des pins maritimes limitant la croissance des tiges de jeunes Salzman a été réalisé en hiver 2022 par l'ONF et la communauté de communes. Ensuite, une visite a été effectuée avec Anne Sophie AYACHE référente traction animale (TA) de l'ONF le 8 mars 2022 (CR en pièce jointe). Lors de cette visite l'une des parcelles la parcelle 1 de St Paul le Jeune ne permettait pas un débusquage par traction animale puisque le volume d'encombrement en sous étage était supérieur à 70%. Ainsi, cette parcelle a été sorti du projet.

A la suite de cette visite, un cahier des charges a été rédigé (CR en pièce jointe) est envoyé à plus d'une dizaine de débardeurs par TA de la région AuRA via la liste de contact de Anne Sophie AYACHE.

Une visite a eu lieu le 30 mai 2022 avec trois prestataires Merlhiot longo Maï, Vivian BUSCAGLIA et Dominique Guignand. A la suite de cette visite seul un prestataire a répondu il s'agit de Merlhiot longo Maï basé à Chanéac. Sur la partie la plus pentue de la parcelle 2 de St Paul le Jeune les arbres ont été mis en option dans le cahier des charges. Les travaux ont été engagée à l'hiver 2022-2023 lorsque les sols sont ressuyés. Pour le débardage au tracteur, une seule entreprise a également répondu il s'agit de Chardonnal. Le seul prestataire pas trop loin qui disposait du matériel demandé.

L'entreprise Longo Maï est intervenue sur différentes périodes : 6 au 9 décembre 2022, du 13 au 16 décembre, du 18 au 20 janvier 2023, du 24 au 27 janvier 2023, du 28 février au 3 mars, le 21 et 22 mars 2023 soit 21 jours de travaux. Les personnes intervenant sur le chantier étaient en moyenne autour de 6. Une équipe de bûcheron de 3-4 personnes et une équipe de débardeur à cheval de 2-3 personnes. Trois chevaux de trait étaient présents sur le chantier lors des deux premières semaines puis seulement deux. L'autre s'étant blessé entre temps. L'estimation du cubage de bois était de 582 m³. Le volume de bois prélevé fut finalement de 600 m³. Soit 5% plus haut que l'estimation.

Une fois le travail de bûcheronnage et de débusquage effectuée l'entreprise Chardonnal est venu enlever le bois des traines prévu à cet effet, le billonner pour la valorisation en palette et le mettre en bord de piste. Une journée commune a été effectuée avec l'entreprise longo maï afin de faciliter le bûcheronnage des arbres de la parcelle 2 mise en option dans le cahier des charges car pas facile à couper en raison des nombreux pins de Salzman et de la pente. Le câble du tracteur a permis de diriger les arbres.

L'objectif de favoriser le développement de semenciers de pin de Salzman sur 12.8 hectares de forêts a été rempli à 70% puisque l'ensemble des parcelles ont été éclaircies à l'exception de la parcelle 1 de St Paul le Jeune. Ainsi 9 hectares de forêts ont été passées en coupe. Après retour sur chacune des parcelles éclaircies il n'y a quasiment pas eu de dégâts sur les sols et sur les jeunes perches de pin de Salzman.





Difficultés :

Lors des semaines de bûcheronnage et de débusquage à cheval il y a eu de la neige. Ainsi, l'entreprise a dû s'adapter et changer de parcelle d'intervention pour faire une parcelle moins pointue et limiter le risque d'accident avec les chevaux.

Il a été difficile de caler une période d'intervention commune entre les débusqueur à cheval et le tracteur. Aussi, l'entreprise longo mai a dû s'adapter en montant les arbres les uns sur les autres dans les cloisonnements.

Enfin, en raison des limitations de tonnage sur les routes départementales à savoir 19 tonnes il a été compliqué de trouver un transporteur. Aussi, des courriers ont été envoyés au département afin de déroger à la limitation de tonnage. Un accord à 26 tonnes a été trouvé, permettant de trouver un transporteur mais augmentant le coût de celui-ci par rapport à un 48 tonnes.

Acquis d'expérience :

Ce chantier a permis à l'équipe à savoir la chargée de mission Natura 2000/ENS et au technicien forestier en charge des forêts communales de savoir mener un chantier de débardage et de monter un cahier des charges en ce sens. Les zones de cloisonnement auraient pu être améliorées car quelque fois un peu loin pour les chevaux. Néanmoins, d'autres fois certains cloisonnements

aurait pu être évité. Pour les acteurs du projet, faire ce chantier a permis de visualiser concrètement l'intérêt des chevaux sur ce type de parcelle. En effet, le transport par des chevaux permet une maniabilité plus importante et limite les dégâts sur les arbres à conserver. Une plue-value est également bien visible pour limiter le tassement du sol.

Scarification des zones de semis afin de favoriser la régénération :

A la suite de ces éclaircies, un autre travail a été engagé sur ce 1er secteur à savoir le travail du sol pour faciliter la régénération naturelle qui a du mal à se mettre en place. En effet, les couverts forestiers sont très fermés et riche en fougère-aigle. Compte tenu de ces caractéristiques (fort ombrage du sol, multiplication végétative, présence de rhizomes la rendant très compétitive), elle occasionne une fermeture des boisements, et empêche la régénération naturelle. Son système de rhizomes (90% de la plante) lui permet d'exercer une forte concurrence pour la lumière vis-à-vis des semis. Une fois installée, elle est difficile à éliminer. À moins de détruire complètement les rhizomes. Aussi, l'opération a consisté à tester un nouvel outil développé par l'INRAE de Nancy afin de supprimer les effets bloquants lié à la présence de la fougère. Ces travaux de préparation du sol couteux ont alors eu ici un caractère innovant qui ont fait l'objet d'une journée de visite auprès de plusieurs partenaires forestiers.

La préparation à la régénération naturelle par suppression de l'étage arbustif et travail superficielle du sol par grattage a été effectué à l'aide d'un outil de type « scarificateur réversible » montée sur une pelle mécanique de 6 tonnes sur 25% de la surface éclaircies soit 2,25 ha au lieu des 3ha prévu initialement. Le scarificateur est un nouvel outil développé par l'INRAE de Nancy, qui n'avait encore jamais été essayé en Ardèche, pour supprimer les effets bloquants d'une régénération naturelle dû à la présence trop importante des fougères...

Déroulement de l'action :

Les zones choisies afin d'utiliser le scarificateur réversible concernaient des zones éclaircies au préalable avec la présence de semenciers. Ce travail été effectué sous forme de tâche sur de petites surfaces. Dans les périmètres définis et marqués au préalable par la chargée de mission Natura 2000/ENS et le technicien forestier seulement 50% de cette surface devait être grattée en laissant la végétation au pied des arbres. Le scarificateur a ainsi travaillé sous la forme de plateau afin de limiter l'action des frondes présentent en bordure. Ces travaux ont été testé sur différents sols à savoir des sols avec de la fougère et d'autre avec de la Bruyère afin d'évaluer plusieurs modalités.

Cette opération devait se faire hors période printanière, sur sol ressuyé. Néanmoins, les travaux de débusquage n'étant pas terminé le chantier n'a pas pu s'effectuer pendant l'hiver mais a été effectué au printemps entre le 2 et le 5 mai. Elle a fait l'objet d'une consultation auprès de plusieurs entreprises. Deux entreprises ayant répondu, les critères de sélection se sont faits sur le prix, la technique et la proximité locale. C'est l'entreprise Leyris basé à Barjac qui a été retenu pour ce chantier

Les résultats quant à la production de semis ne seront évaluables que durant la fin de l'année 2023 voire 2024.

L'objectif d'aider la régénération naturelle du pin de Salzmann sur 3 ha par suppression de l'étage arbustive et herbacé et travail du sol a été atteint sur 2,25ha. En effet, les 3ha ont été revu à la baisse du fait de la réalité du terrain.

Difficultés :

En raison du chantier en amont, les dates d'intervention prévue en amont pour ce chantier n'ont pas pu être respecté. Le chantier initialement prévu en hiver a été effectué au printemps. Cet outil ayant été développé par l'INRAE l'achat du godet est assez couteux. L'entreprise ayant répondu a dû s'équiper et le coût d'intervention fut plus conséquent. Cet outil n'ayant jamais été

utilisé par le tractopeliste auparavant, la scarification sur la 1ère tâche fut un essai avec beaucoup de terre enlevée.

Acquis d'expérience :

L'outil est aujourd'hui disponible sur le territoire pour ce type d'intervention et il pourra également être utilisé pour la préparation des potets lors de plantation. Sans cet appel à projet, cet outil n'aurait jamais été acquis par l'entreprise. Il est préférable de l'utiliser en descendant la pente et non en remontant.

Afin de stimuler la régénération sous les pins de Salzmann semencier, si cet outil s'avère utile ce que montrera le suivi, il pourra être développé par les propriétaires en forêt publique et en forêt privée.



Etude des pins contaminants, animation foncière et bûcheronnage de ceux-ci pour limiter l'hybridation génétique :

Sur les forêts privées d'Abeau sur la commune de Malbosc

Sur le deuxième secteur, sur la commune de Malbosc dans le bois d'Abeau, la menace est différente et concerne plutôt l'aspect préservation de la génétique du pin de Salzmann. Les peuplements de pin de Salzmann dans le bois d'Abeau sont des arbres relativement anciens pour la majorité âgée de plus de 140 ans, le plus vieux de ces arbres ayant été estimé à 300 ans. Au vu de leur âge et d'introduction de pins noirs d'autres sous espèces, ces individus ne sont pas pollués génétiquement. Au vu de l'âge des arbres déclaré pur génétiquement, une unité conservatoire a été créée en 2020 sur des parcelles appartenant au département dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles. Néanmoins, cette unité conservatoire (UC) est menacée génétiquement par hybridation avec le pin Laricio de Corse planté dans les pourtours de l'UC. L'INRAE, ayant effectué des études sur la pollution génétique, estime que la distance minimale avec une autre espèce de pin noir doit être de 1km, pour limiter tout risque de pollution génétique. Aussi, dans les pourtours de ces 1km autour de l'unité conservatoire, une étude menée par l'INRAE et l'ONF a consisté à identifier les zones de pins Laricio de Corse, les géotyper pour vérifier l'espèce et procéder à leurs coupes.

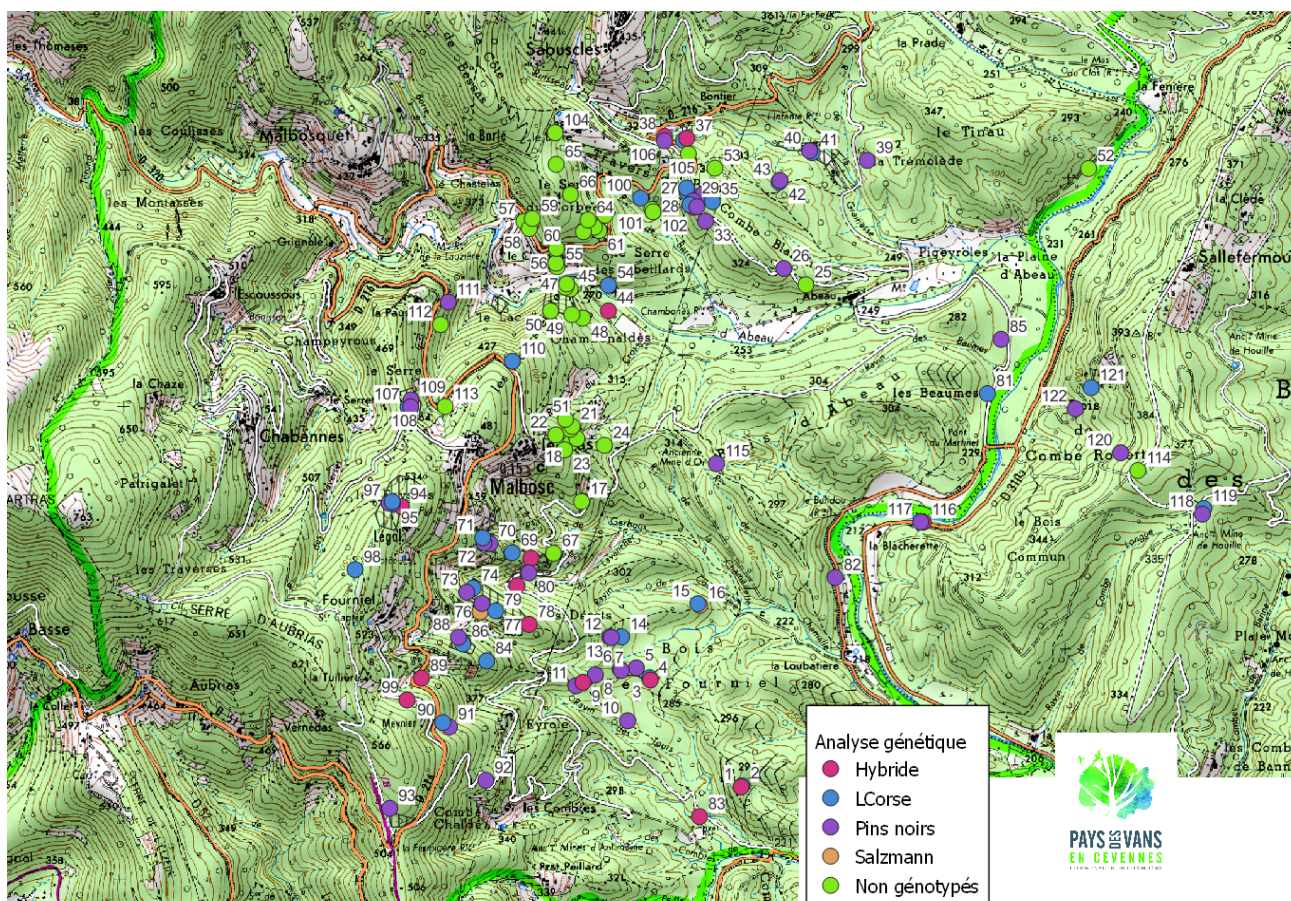
Déroulement de l'action :

Sur ce deuxième secteur sur la commune de Malbosc, l'action a consisté à travailler sur la diminution du risque d'hybridation pour conserver la pureté génétique de l'unité conservatoire de pin de Salzman.

Les mesures suivantes ont été mises en place :

- Identification des pins potentiellement contaminants sur un rayon d'un kilomètre autour de l'unité conservatoire sur 340ha. Pour localiser les pins susceptibles de s'hybrider avec le pin de Salzman, il a été nécessaire de faire une étude préalable d'identification. Cette étude effectuée par l'ONF, spécialiste sur l'identification visuelle des pins de Salzman a permis de préciser la localisation des pins contaminants et de les cartographier. De plus, des informations plus précises ont également été apportées lors de cette première prospection à savoir la hauteur des arbres, le diamètre, le cubage... Ce repérage a été effectué en mars 2022 à l'aide de critères permettant de dire que ce n'est pas un pin de Salzman. A savoir une branchaison très horizontale et des aiguilles non brossées. Ainsi, 123 tiges et 14 zones de plantation soit 41 propriétaires et 75 parcelles ont été identifiés dans le secteur des 1km autour de l'unité conservatoire de pin de Salzman soit 340ha.

L'ensemble des rameaux identifiés n'ont pas pu être génotypés faute de moyens humains. Néanmoins, au vu du peu d'erreur sur les pins contaminants, l'analyse visuelle peut faire foi.



- Génotypage des pins potentiellement contaminants. Lors de cette deuxième phase, les rameaux de pins de Salzman identifiés au préalable comme contaminant ont été prélevés afin de les analyser génétiquement pour vérifier l'espèce.

Les prélèvements de rameaux pour les analyses génétiques ont eu lieu les 20-21-22 avril. Ces prélèvements ont été effectués par tir à la carabine à plomb car la hauteur des arbres concernées était trop importante. Les autorisations ont été demandés au préalable aux propriétaires des parcelles par envoi de courrier où était joint le document de communication sur le pin de Salzman. Une quarantaine de propriétaires sont concernés. Des autorisations ont également été demandés à la gendarmerie. Les analyses génétiques au laboratoire d'Avignon ont été effectués en août 2022. Sur 123 tiges analysées comme pins contaminants seul deux étaient finalement des Pins de Salzman. Aussi l'analyse visuelle de l'ONF est bonne. Cette analyse visuelle des pins Laricio et des hybrides a été partagée avec la chargée de mission Natura 2000/ENS.



- Animation foncière et sensibilisation auprès des propriétaires. Lors de cette phase, les 41 propriétaires privés concernés ont été contactés. Un courrier a été envoyé à chacun d'eux en les informant de la présence potentielle de pins contaminants sur leurs parcelles et de la nécessité de faire une étude génotypique. Parallèlement au courrier, un document de communication sur le pin de Salzman a été envoyé. Sur les 40 propriétaires seul 10 n'ont pas répondu, les autres étaient tous d'accord. Ce travail a été mené par la chargée de mission Natura 2000/ENS du site. A la suite de l'étude et de l'identification des pins contaminants avec une priorité d'actions sur sols schisteux et à hauteur de l'enveloppe financière, trois propriétaires ont été contactés afin de leur proposer la coupe des pins Laricio. Ces trois propriétaires prioritaires ont été d'accord pour procéder à la coupe des pins Laricio. Malheureusement, la concrétisation de la coupe n'a pu se faire que chez un propriétaire. Et le deuxième a pu faire une opération classique avec un exploitant pour procéder à la coupe de ces pins. Et pour la troisième faute de temps la coupe n'a pas pu être programmée.

- L'étude fait ressortir que sur 84 tiges analysés, 82 tiges sont des pins contaminants soit hybride soit Pin Laricio de Corse. Autre élément qui ressort également les pins contaminants sur conglomérats sont bien plus rachitiques et non venants que les pins contaminants sur sol schisteux. La priorité d'action donnée par l'enveloppe financière et le temps imparti est donc sur sol schisteux. L'estimation de 20 ha de pins contaminants était assez juste puisqu'au final 16ha de pins contaminants sont concernés. L'action a priorisé 8ha sur ces 16 hectares sur des sols schisteux avec des parcelles placées en vent dominant.

Ces 5 ha concernaient 3 propriétaires différents. Ces 3 propriétaires ont été contactés afin de leur proposer la coupe de ces pins de Salzman.

- Sur le Chambon, deux parcelles de 2 hectares étaient concernées (vent dominant, sol schisteux) chez Mr Hours Nicolas. Il s'agit d'une parcelle avec des très gros bois de pin Laricio. Le propriétaire a été contacté. L'argumentaire lui a paru intéressant mais il préférerait nous vendre la parcelle plutôt que le coupé lui-même afin d'avoir une gestion à long terme de cette parcelle. Aussi, après une analyse des enjeux le département est en cours d'achat de cette parcelle au titre de la politique ENS.

- Sur le serre des Abeillards cinq parcelles sur les parcelles de Mr Ferrier Emmanuel soit 5ha étaient concernés et en zone prioritaires. Le propriétaire a été contacté et était d'accord pour réaliser la coupe. Néanmoins, plusieurs points de difficultés n'ont pas permis de mener à bien cette coupe sur ces parcelles. La difficulté de sortie des bois. En effet, le propriétaire était

d'accord mais en contrepartie de vendre son bois par la suite. Il ne souhaitait pas le laisser pourrir sur place. La sortie des bois sur ce secteur était trop compliquée (route communale limitation de tonnage à 12tonnes). Après une visite avec un exploitant le 10 mai 2022 sur ce secteur, la sortie des bois aurait coûtées trop cher. Un autre exploitant a été contacté à l'automne, il aurait pu réaliser le chantier. Néanmoins, le temps imparti ne permettait plus de mener à bien le chantier et les retours sur cette exploitant n'était pas très bon.

- Au mas à côté du village de Malbosc, Mr Effantin Patrick propriétaire de deux parcelles soit 1ha en plantation en plein de Salzman a été contacté car ces parcelles étaient en zone prioritaire. Déjà en contact avec un exploitant, la coupe de ces parcelles pour des raisons de sécurité incendie devrait être effectué en 2024.

Aussi, comme l'action sur la zone prioritaire semblait difficile à concrétiser, la chargée de mission a pris contact avec un propriétaire de l'association syndicale libre de gestion forestière des Cévennes Ardéchoises. Ces parcelles sont situées sur un secteur en vent dominant mais pas dans la zone cœur.

Ainsi, les travaux se sont engagés sur le secteur de Garde Giral, quatre parcelles étaient concernées soit 7ha de pins Laricio en mélange avec du pin de Salzman sur les parcelles d'Alain Manificier. Ce secteur n'était pas en zone prioritaire car sur un terrain gréseux. Néanmoins, le propriétaire adhérent à l'association syndicale libre de gestion forestière a été d'accord pour procéder à la coupe de ces arbres. Ainsi, ce sont les élèves de l'école forestière de Montélimar Sylvacampus qui sont venus procéder à la coupe. Les arbres en mélange ont été identifiés coupés, débités et laissés sur place. Le chantier a eu lieu le 4-5-6 avril 2023, la visite du chantier a été effectuée le 2 mars 2023. A la suite de cette opération une opération de reboisement en pin de Salzman sera prévue.

L'étude a également mis en évidence la présence de pins contaminants au sein des forêts publiques quel soit départementales ou communales. Ces pins seront coupés par les agents techniques départementaux.

L'objectif d'identifier des pins contaminants sur une surface de 314ha dans le pourtour de l'unité conservatoire de pin de Salzman a été atteint avec l'identification de 123 tiges potentiellement contaminantes et 10 zones de plantations. Sur ces 123 tiges identifiées correspondant à 41 propriétaires et 96 parcelles soit 16ha, 84 ont été analysés génétiquement et seulement 2 n'était pas des pins contaminants mais des pins de Salzman.

L'objectif d'éliminer le risque d'hybridation de l'unité conservatoire par la coupe des 16 hectares de pins contaminants n'a pas été atteint. Puisque seul 7ha ont été coupés mais pas dans la zone prioritaire.

Difficultés :

Sur cet axe, nous avons pu mettre en avant qu'il est très difficile d'intervenir dans des propriétés privées. Enfin, la coupe de pins avec aucune rétribution financière derrière pour le propriétaire est difficilement compris.

Acquis d'expérience :

La chargée de mission Natura2000/ENS sait maintenant reconnaître un pin de Salzman d'un pin Laricio ou hybride. Aussi, à la suite de ce projet, une grille d'identification sera créée afin de pouvoir faire partager cette acquisition de connaissance.

La chargée de mission a également mis en évidence les secteurs avec du pin contaminants et pris un premier contact avec l'ensemble des propriétaires concernés.



- **Etude de la fertilité des graines**

Afin d'essayer d'avancer sur la fertilité des graines de Salzmann. Depuis 2020, la chargée de mission et le technicien de l'ONF effectue des prélèvements de cônes sur deux secteurs l'un en forêt communale de Banne sur la crête des pensions et l'autre en forêt départementale du bois d'Abeau. Lors de ce passage, 3 arbres sont étudiés et 3 rameaux. Sur chaque rameau est noté le nombre de sac pollinique par bourgeon/ par rameau, la maturité du cône, le nombre de conelets, leur maturité et le nombre de cônes. Des prélèvements de cônes sont aussi effectués sur d'autres arbres et envoyé à l'INRAe à différentes saisons afin d'essayer de mettre en évidence le moment fatidique pour la graine.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions non contractuelles, la chargée de mission a tout au long de l'année eu de nombreux échanges, le plus souvent téléphonique, avec les divers partenaires techniques à savoir la LPO, la FRAPNA, le CBNMC, le PNR des Monts d'Ardèche, le Parc National des Cévennes, l'ONF, le CRPF, l'ASLGF...

3. Assistance évaluation des incidences, veille écologique

3.1 Information, porter à connaissance / Conseils porteurs de projet

En 2023, la chargée de mission a été mobilisée auprès de 3 porteurs de projet pour des demandes de permis de construire et Trail concernant des évaluations d'incidences. Deux concernaient la commune de St Paul le Jeune et l'un la commune de Malbosc.

3.2 Réponse aux demandes d'info ou d'avis des administrations

La chargée de mission n'a pas été mobilisée sur ce point en 2023.

3.3 Veille locale et alerte

En 2023, un raid nature était organisé sur le sentier botanique de Naves non loin du coin où niche le faucon pèlerin. La chargée de mission, s'est assurée avant que la course ne passe que le faucon n'était pas nicheur à ce moment-là et qu'aucun dérangement ne sera fait.

Une coupe à blanc a été effectuée proche de la forêt communale de Malbosc. Cette parcelle concernait dans son entièreté des pins de Salzmann. Une alerte a été lancée auprès des services de la DDT après que la chargée de mission se soit rendue sur site pour évaluer les dégâts.

Suite à un appel d'habitants de Sallefermouse concernant la présence de larve de salamandre sur une piste au-dessus du peuplement classé, la chargée de mission a procédé à la fermeture temporaire de cette piste en informant l'ONF et les sapeurs forestiers et en disposant du balisage sur site.

Une veille environnementale globale du site est assurée par les agents de la brigade verte de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes qui patrouille régulièrement sur le site et sur les points les plus sensibles sur certaines journées en été.

Suite au chantier de coupe effectué chez Mr Alain Manificier, la chargée de mission a assuré une veille sur les arbres pour veiller à la bonne santé des arbres.

4. Amélioration des connaissances et suivis scientifique

4.1 Amélioration / compléments de connaissance sur le site

L'association Arthropologia travaille sur un Atlas régionale des Bourdons jusqu'alors inexistant dont découlera une liste rouge. Il s'agit d'un groupe d'espèces en fort déclin qui souffre des méthodes d'agriculture et du changement climatique. C'est une espèce relai écologiquement, indispensable pour les habitats de par son rôle de pollinisateur. 1/4 des espèces sont en danger d'extinction.

Très peu de données existent sur le département de l'Ardèche sur la composition et la répartition des espèces. Aussi, le but de cette action était de participer à cet Atlas via de la formation et de l'accompagnement de la part de l'association Arthropologia auprès de la chargée de mission, sur 2 journées afin :

- d'alimenter l'Atlas régional
- former la chargée de mission à ce groupe d'espèces dont 1/4 à 1/3 des espèces Françaises sont en risque d'extinction et dont une liste rouge Régionale paraîtra en 2023-2024.
- Créer une émulation autour d'un objectif commun entre les différents gestionnaires du territoire

Parallèlement à ces journées de formation, la chargée de mission a effectué des captures elle-même dans le but de collecter le plus de données possible.

Le bilan de cette action sera réalisé en 2024.

4.2 Mesures de suivi

→ Suivi d'estivage des Chauves-souris

Un suivi des gîtes d'estivage a eu lieu à l'été 2023 dans les granges et grenier des habitations identifiés en 2018 comme accueillant le plus de Chauves-souris. Voici les résultats du suivi. Une alerte a été recueillie auprès de SOS Chauves-souris dans le hameau des Angligeos sur la commune des Vans. La chargée de mission s'est rendue sur place mais les chauves-souris n'était plus présente.

<u>Hameau</u>	<u>Date</u>	<u>Espèces</u>	<u>Nombre</u>
Les Vans	25/07/2023	Petit Rhinolophe	40 avec petits
Mazel	28/07/2023	Petit Rhinolophe	20 avec petits prévoit des travaux restauration en 2024
Abeau	30/07/2023	Petit Rhinolophe	34 avec petits
La Pause	01/08/2023	Petit Rhinolophe	1 avec petit
Les Combres	01/08/2023	Petit Rhinolophe	57 avec petits

A la suite de ces suivis la BD chiro a été alimenté.

→ **Inventaire des reptiles**

Une étude sur les reptiles a été engagée en début d'année 2018 afin d'inventorier les espèces présentes sur le site naturel. En 2023, un suivi du réseau de paque a été effectué avec Maxime un stagiaire herpétologue. Aucune nouvelle donnée.

→ **Suivi du Faucon Pèlerin**

Le faucon pèlerin nicheur sur Naves a fait l'objet d'un suivi sur 2023. Après avoir observé l'adulte plusieurs fois, aucune observation de nidification n'a pas été faite. Le couple semble avoir changé d'aire de nidification.

→ **Suivi de l'écrevisse à pattes blanches**

Un suivi des écrevisses à pattes blanches a été effectué sur les cours d'eau présentant le plus de population sur le site avec l'aide de l'OFB. Ainsi, les cours d'eau de St Jean de la Grainasse, l'Abeau, le Bourdaric, Ruisseau du Doulovy, Ruisseau des Combes de Banne ont été prospectés durant 3 soirées d'été.

Une veille a été effectuée sur les populations importantes d'écrevisse à pattes blanches soit sur le ruisseau de St Jean de la Grainasse afin d'évaluer les niveaux d'eau et engager une pêche de sauvetage si celui-ci devenait à être trop bas. La pêche de sauvetage n'a pas été nécessaire étant donné qu'une petite pluie est arrivé au moment critique.

Sur le site ENS/Natura 2000 la menace ne vient pas des écrevisses invasives ou de la peste de l'écrevisse mais bien des niveaux d'eaux qui sont de plus en plus bas chaque année et où certaines populations ont disparu faute de ressource notamment sur le ruisseau du Doulovy.

5. Communication, sensibilisation et information

5.1 Les outils de communication mis en œuvre

Plusieurs articles de presse paru dans le Dauphiné libéré ont été écrit portant sur des actions menées par la chargée de mission sur le site. (Sorties estivales, école du dehors)

Plusieurs affiches ont été réalisées pour communiquer sur les différentes animations du site. Une communication spécifique sur la fête de la science a été effectuée.

De nombreux post ont été effectués sur la page facebook et illiwap de la communauté de communes portant sur les actualités du site.

<https://www.facebook.com/PaysVansEnCevennes/>

La chargée de mission a été sollicitée pour réaliser un jeu de piste sur la nature sur la commune de Malbosc dans le cadre du marché d'été. Elle a également animé ce jeu de piste.

La chargée de mission a également été sollicité par le département pour participer à un projet commun à l'ensemble des sites ENS à savoir promouvoir un sentier via un guide de randonnée intitulé Belle Balades. Une réunion a eu lieu en ce sens, ainsi que du repérage de terrain.

La communauté de communes Pays des Vans en Cévennes a réalisé son site internet. Aussi la chargée de mission a été portée à contribution afin d'amender la page sur les espaces naturels. Lien du site internet : <https://www.cdc-vansencevennes.fr/agir-pour-notre-cadre-de-vie-et-notre-environnement/espaces-naturels/>

Dans le cadre de la fête de la science, une exposition a été installée par la chargée de mission du site à la médiathèque intercommunale des Vans portant sur les bio-trésor du Sud Ardèche. Cette exposition a été emprunté au PNR des Monts d'Ardèche.

La chargée de mission du site a également répondu à plusieurs sollicitations de journalistes notamment pour parler du pin de Salzmann dans le cadre du projet OFB. Dans le cadre de la mission inter-réseaux une fiche Belles histoires a été rédigé.

Enfin, la réalisation de deux clip vidéo a été effectué dans le cadre de ce projet. Une réunion avec l'ensemble des acteurs a donc eu lieu le 26 avril 2022. A la suite de cette réunion un cahier des charges pour la réalisation de deux clip vidéo a été effectué et envoyé à deux prestataires situés en Ardèche. Les deux prestataires ont répondu et le choix s'est porté sur le prix, l'expérience. La production Naimiko a été retenue basé à Lussas en Ardèche. Trois journées de tournage ont été nécessaire à savoir le 24 janvier 2023 lors du chantier de débardage, le 16 mars 2023 et le 5



avril 2023 lors de la coupe des pins Laricio de Corse.

Lien du film court :

<https://www.youtube.com/watch?v=xF9mB6imeUk>

Lien du film long :

<https://www.youtube.com/watch?v=5HR9WuYH-i4>



5.2 Information sur le site naturel

→ Journée de sensibilisation aux méthodes mise en place dans le cadre du projet OFB

Parallèlement à ces clips vidéos, il s'agissait de sensibiliser directement les acteurs forestiers aux nouvelles techniques peu employées d'habitude comme le débusquage à cheval et la scarification. Ainsi, la journée de sensibilisation sur le débusquage a eu lieu le 26 janvier 2023 réunissant une quarantaine de personnes (propriétaires Gard et Ardèche, CRPF Gard et Ardèche, ONF Gard et Ardèche, élu Gard et Ardèche, groupement forestier Gard et Ardèche.....). En raison du nombre de personnes deux groupes ont été effectués l'un allant voir une parcelle terminée et l'autre le chantier.



Une autre journée a eu lieu concernant le chantier de scarification le 4 mai 2023. Cette journée a réuni une dizaine de personnes plutôt des agents technique forestiers de l'ONF et du CRPF. Les participants ont semblé très intéressés pour faire intervenir cette méthode sur leurs parcelles ultérieurement.

→ Communication générale sur le projet :

Une communication a été effectuée sur les réseaux et site internet de la communauté de communes du Pays des vans en Cévennes.

Concernant le débusquage à cheval article sur les journaux locaux et reportage sur TV07 ont été effectués.

Reportage vidéo Le Dauphiné Libéré Ardèche : [CLIQUEZ ICI](#)

Reportage vidéo de TV 07 : La Web TV 100% Ardèche : [CLIQUEZ ICI](#)

Article interne : <https://www.cdc-vansencevennes.fr/environnement-le-debardage-a-cheval-pour-preserver-le-pin-de-salzmenn/>

Le chantier a également été mis en avant sur le réseau Natura 2000 dans la lettre des élus et figure comme ressources sur le site des parcs. <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/le-debardage-cheval-pour-preserver-le-pin-de-salzmenn>

→ Natura 2000 Awards

La 7ème édition du prix européen Natura 2000 a été lancée. Ainsi, la chargée de mission a déposé une candidature en Anglais portant sur le projet de débardage à cheval.

→ Sorties 2023

Sortie plante sauvage en partenariat avec la commune de Malbosc. Dans le cadre du programme de sortie de la commune de Malbosc, celle-ci avait envie de proposer une sortie en rapport avec le vivant. Aussi la chargée de mission N2000/ENS leur a proposé une sortie sur la flore avec un ouverture sur la découverte des plantes comestibles. Cette sortie a eu lieu le dimanche 2 avril sur une demi-journée. Elle a eu un fort succès puisque réunissant le public maximum pour ces sorties à savoir 20 personnes.



3 sorties estivales ont également été réalisées dont la thématique qui change chaque année était la nuit. Ainsi le 11 juillet, une spécialiste du ciel étoilé a effectué une animation sur le ciel étoilé et la pollution lumineuse. Le 1^{er} août, la LPO a réalisé une animation sur les chauves-souris et l'écholocation et enfin le 8 août Jean-Laurent Hentz a fait découvrir les papillons de nuit du bois d'Abeau. Ces sorties ont réuni en tout et pour tout 50 personnes.



→ AG de l'ASLGF

Comme chaque année, l'animatrice du site a participé à l'AG de l'Association syndicale libre de gestion forestière. L'occasion de parler d'îlots de sénescence en forêt. L'AG a eu lieu le 25 mars 2023.

→ Sortie avec le centre de loisirs de St Paul le Jeune



Tout au long de l'année, la chargée de mission a réalisé des interventions auprès du centre de loisirs afin de les sensibiliser à la nature. Un coin nature proche du centre de loisirs et dans le site ENS/Natura 2000 a été trouvé afin de réaliser ces animations chaque mois. L'objectif est d'habituer les enfants à sortir dehors et observer les changements de saisons. Au fil des séances, les enfants prennent davantage conscience de l'environnement qui les entoure et souhaite le protéger. Dans le même temps,

des sorties ont également eu lieu avec les enfants de la crèche dans le jardin de la crèche.

De plus, grâce à des financements de l'ENS le centre de loisirs intercommunal des Baladins a effectué plusieurs animations durant les vacances scolaire.

- En février, une animation conte et fabrication d'instrument de musique mené par Traibalt a été réalisé sur la journée réunissant trente enfants de 3 à 12 ans.

- Durant les vacances d'Avril, une animation grimpe d'arbre a été proposé avec le bureau des grimpeurs d'Ardèche. Réunissant 25 enfants de 6 à 12 ans.

- Durant les vacances d'Octobre, une animation sur une journée a été effectuée avec les 6-12 ans et sur une autre journée avec les 3-6 ans portant sur les plantes comestibles avec Julie Bois.



→ Sentier d'interprétation bois d'Abeau

En 2022, le département a lancé une étude d'interprétation avec le bureau d'étude Cairn interprétation. L'objectif de ce plan d'interprétation des patrimoines du DDN d'Abeau est de répondre aux questions, aux attentes des visiteurs, tout en définissant les conditions et les endroits les plus adéquats pour ce projet de valorisation.

Ce plan a été terminé en 2022. EN 2023, la chargée de mission a travaillé sur le cahier des charges pour la fabrication du sentier et des panneaux totem ainsi que sur le choix de l'entreprise.

→ Fête de la science 2023

Comme chaque année, la communauté de communes organise la fête de la science sur son territoire auquel plusieurs services participent notamment le service environnement dont fait partie la chargée de mission. Ainsi, plusieurs sorties ont été proposées par elle. A savoir les sorties sur le traitement de l'eau et la station d'épuration ainsi que la sortie avec les Loupaiens sur les bords de l'Abeau.



En 2023, la spécificité de l'édition fut l'organisation du village des sciences à Gravières.

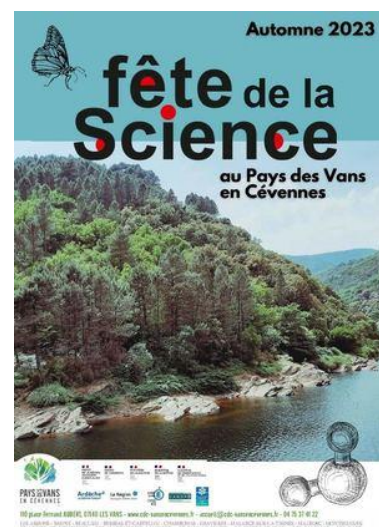


L'après-midi se voulait varier avec la proposition : d'ateliers, conférence et spectacle. En effet, la chargée de mission a programmé un spectacle intitulé Födosökande bi sur le sort des abeilles mellifères aujourd'hui pressées par une surproduction globale comme le reste du vivant. Cette journée a réuni plus de 400 personnes et fut un succès.

Des ateliers ont également eu lieu avec le collège sur le changement climatique.

Lien de la programmation :

<https://www.calameo.com/books/000539919f223a8651daf>



5.3 Projet scolaire

- Ecole verte 2022-2023 :

L'école verte 2022-2023 a connu des évolutions. En effet, après une réunion avec les enseignantes le 8 février 2022 dans l'objectif de faire un point sur l'école verte et réfléchir aux évolutions. Suite à cette réunion et aux motivations des enseignantes, une approche école du dehors était souhaitée. A savoir la recherche d'un lieu naturel inspirant proche de l'école mise à disposition de celle-ci qui permettrait aux enseignants de venir régulièrement dans ce lieu pour faire classe et bénéficier plus régulièrement d'intervention nature.

Les élus étant d'accord, des financements ont été recherchés en ce sens et trouvé auprès de l'ARS (Agence régionale de Santé). Ce financement a permis d'augmenter le nombre de séances accompagnées par un éducateur à l'environnement, de financer des temps de formation éducation à la nature aux enseignants et de financer du temps de travail pour trouver des coins nature proche de l'école.

Ce projet éducatif s'est déroulé sur l'année scolaire 2022-2023 auprès des écoles du territoire de la communauté de communes « Pays des Vans en Cévennes ». Un appel à projet a été lancé auprès de ces écoles à la fin du mois de juillet 2022 (appel à projet joint). Au total 5 écoles et 6 classes ont répondu : 1 classes de Les Vans de Cycle 2, 1 classes de Berrias et Casteljou de Cycle 2, deux classes de St Paul le Jeune de Maternelle et de Cycle 1 et une classe de Les Vans de Maternelle et une classe de Gravières de Maternelle.

Ces 6 classes ont été accompagnées par des éducateurs à la nature sur 7 séances d'une demi-journée dans un coin proche de l'école. Aussi, la recherche d'un coin nature a été effectué en partenariat avec la chargée de mission environnement et l'enseignante. Ce coin nature s'est voulu riche de diversité et proche de l'école. Sur les terrains privés, une convention a été signé entre l'école et le propriétaire.

Le coin nature de l'école des Vans primaire est un coin de forêt sur un terrain privé.

Le coin nature de l'école des Vans maternelle est un coin nature dans le jardin de la crèche de l'intercommunalité.

Le coin nature de l'école de St Paul le Jeune est un jardin public à 100m de l'école. Un autre coin a été trouvé en forêt sur un terrain privé.

Le coin nature de l'école de Gravières est un ancien terrain de camping très arboré sur un terrain privé.

Le coin nature de l'école de Berrias est un parc public, il s'agit du parc du château.

Ces coins nature se situe à moins de 15 minutes de l'école ce qui permet d'y accéder facilement. Aussi, l'ensemble des interventions nature ont eu lieu dans ces coins nature à l'exception de celle faite sur l'ENS une fois par mois. L'enseignante y aller seul toutes les semaines ou tous les 15 jours. Cela permet aux enfants de se familiariser avec la nature et de voir l'évolution des saisons.

En effet, afin de répondre aux enjeux de découverte de la biodiversité ces 6 classes ont été accompagnées sur un site Espace Naturel Sensible de la collectivité sur une demi-journée.

La coordinatrice de la FRAPNA a assuré une séance de co-construction du projet avec les 6 enseignantes. Elle a assuré le relai entre les intervenants et les enseignantes et organiser les deux journées de restitution du projet. La chargée de mission environnement a assuré la coordination de ce projet.

Afin de s'inscrire dans un projet plus global au niveau départementale, la chargée de mission environnement a participé aux rendez-vous des 4 saisons organisés par le collectif pétale 07 afin

de mettre en lien les acteurs du territoire avec d'autres territoires et de nourrir la recherche action départementale en cours.

Voici les projets scolaires des 6 classes participantes :

Dans le cadre de ce projet, les enfants de l'école de Les Vans ce2-Cm1 de Sophie ont suivi ce projet sur l'année. La classe a été accompagnée par Dimitri Moine de la FRAPNA tout au long de l'année. Ils ont pu travailler sur les arbres grâce à leur coin nature très forestier.

Cette classe a fait sa sortie sur l'ENS de Montselgues pour découvrir les essences forestières de Montagne le 25 mai 2023.

Les interventions avec Dimitri sur le coin nature ont eu lieu à ces dates le matin :
18/11/22, 2/12/2022, 20/01/2023, 24/03/2023, 12/05/2023



Les enfants des deux classes de Laure et Sandrine de l'école de Saint Paul le Jeune de Maternelle et CP ont travaillé sur un projet de découverte des insectes et sur les sens. Leur sortie sur l'ENS de Païolive a eu lieu le 31 mars 2023. Ils ont été accompagnés par Marie de l'association Mésange et Libellule.

Au préalable de cette sortie, plusieurs interventions avaient eu lieu en classe avec chacune des associations (FRAPNA et Mi Syrphes mi-raisin) animant la journée autour de l'outil pédagogique « Hector l'arbre mort » sur le cycle de la matière.

Au-delà de cette sortie les interventions avec Marie sur le coin nature ont eu lieu à ces dates l'après-midi : 9/12/22, 27/01/2023, 24/03/2023, 5/05/2023, 15/09/2023



Les enfants de l'école de Gravières de Lisa des maternelles ont travaillé tout au long de l'année sur les 4 éléments avec Marie de Mésange et Libellule. Leur sortie sur l'ENS de Païolive a eu lieu le 31 mars 2023.

Au-delà de cette sortie les interventions avec Marie sur le coin nature ont eu lieu à ces dates le matin : 9/12/22, 27/01/2023, 24/03/2023, 5/05/2023, 15/09/2023



Les enfants de l'école de Berrias et Casteljou la classe de Myriam des ce2-cm2 a été accompagnés par Sandra Compère de la FRAPNA. La classe a travaillé sur l'inventaire naturaliste de son coin nature. La sortie a eu lieu le 25 mai sur l'ENS de Montselgues.

Au-delà de cette sortie les interventions avec Marie sur le coin nature ont eu lieu à ces dates le matin : 20/01/2023, 3/03/2023, 31/03/2023, 28/04/2023 (journée)



Enfin, l'école des Vans de Maternelle de Noëlle a été accompagné par Jérôme de l'association VIE. La sortie a eu lieu le 5 mai sur l'ENS Abeau-Ganière. La classe a travaillé sur les plantes et notamment le jardin.

Au-delà de cette sortie les interventions avec Jérôme sur le coin nature ont eu lieu à ces dates le matin : 20/03/2023, 3/04/2023, 15/05/2023, 5/06/2023, 19/06/2023



Journée de restitution :

Deux journées de restitution ont eu lieu

- une le mardi 6 juin la journée de restitution des maternelles. Cette journée a eu lieu à Gravières réunissant 4 classes de maternelles soit 100 enfants. Elle devait se faire sur le coin nature de Gravières néanmoins à la vue du nombre d'enfants un lieu plus grand a été recherché.

- une le vendredi 9 juin la journée de restitution des primaires. Cette journée a eu lieu dans le coin nature de Berrias et Casteljau réunissant les 2 classes de primaires ayant participé au projet et une autre classe des Vans.

Lors de ces journées chaque classe avait préparé une activité à faire partager aux autres élèves. Un outil didactique avait été préparé afin de présenter les travaux menés au cours de l'année aux autres élèves. Parallèlement, des ateliers nature avait lieu afin que chaque petit groupe d'enfants puissent tourner sur les différentes activités.





La réussite du projet passe bien évidemment par l'autonomisation des équipes pédagogiques en leur apportant des éléments d'expertise sur des sujets en relation avec l'environnement. Ainsi, plusieurs sessions de formation ont eu lieu grâce au financement de l'ARS sur ce projet. Ces temps étaient destinés aux professionnels de l'enfance et de la petite enfance confondus.

Voici les formations :

- Formation Ambroisie le 29 Novembre (connaître la plante à tous ses stades de croissance, agir pour réguler sa prolifération, se prémunir des risques pour la santé.)
- Formation éduquer dehors le 11 Janvier (Histoire éducative et enjeux de l'école du dehors, le champ des possibles dans l'aménagement de son coin nature, les apprentissages dehors : astuces et méthodologie, Supports pour reconnaître les espèces de faune et flore communes sans être naturaliste, Postures des accompagnants, Co-construction d'un projet enseignant – éducateur nature)
- Formation course d'orientation le 3 avril (partie théorique) et le 26 avril (partie pratique)
- Formation tique exposition le 16 juin
- Journée participative éduquer dehors le 3 mai 2023



Au total ce sont 140 enfants qui ont pu profiter tout au long de l'année d'accompagnement à la découverte de la nature sur un coin nature proche de l'école. Des bilans ont été demandés aux écoles afin de nous permettre d'évaluer le projet. Ce projet est une réussite appréciée de tous.

6. Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques

• Plans nationaux d'actions :

Les plans nationaux d'actions (PNA) sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Cet outil est mobilisé lorsque les autres politiques publiques environnementales et sectorielles incluant les outils réglementaires de protection de la nature sont jugées insuffisantes pour aboutir à cet objectif.

Plusieurs de ces plans concernent des espèces du site à savoir le PNA loutre, PNA chiroptères, PNA rhopalocère et PNA Rapace. A ce titre la chargée de mission suit la mise en œuvre et la rédaction de ces plans.

• Politique forêt :

La communauté de communes dans le cadre de ces compétences économie agit sur la forêt. En effet, la limitation de tonnage sur les routes d'Ardèche limite l'exploitation forestière sur le secteur. Aussi, l'ASLGF des Cévennes Ardéchoises qui a inscrit un programme de coupe sur les communes du site en adaptant les éclaircies à la présence du pin de Salzmann ne trouve aucun exploitant pour les réaliser. Ainsi en 2023, la chargée de mission a participé à différentes réunions sur le sujet de la desserte forestière avec les communes, le département et le préfet côté Gard et Ardèche pour trouver des solutions. Elle a également programmé une visite dans la scierie voisine du Gard afin de voir comment valoriser au mieux le bois. Cette problématique, impact l'exploitation forestière mais également la gestion du pin de Salzmann puisque sans coupe il ne pourra se faire d'éclaircie en sa faveur.

• SAP :

La nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées concrétise l'ambition du Président de la République de protéger dès 2022 30% de notre territoire national et des espaces maritimes sous juridiction, dont un tiers sous protection forte. La stratégie nationale pour les aires protégées repose sur deux piliers :

- Un objectif de 30 % d'aires protégées, qui constituent la trame de protection du territoire ;
- Un objectif de 10 % de protection forte, avec un niveau plus élevé de protection.

Ainsi, la DDT et la DREAL sont chargées de mettre en œuvre cette politique sur le territoire Ardéchois. Plusieurs réunions ont eu lieu sur le sujet réunissant l'ensemble des partenaires et notamment les chargées de mission Natura 2000/ENS. De plus, le site du bois d'Abeau est identifié comme site prioritaire d'action de classe en SAP. Une réunion plus locale réunissant le maire de Banne, l'ONF et la chargée de mission a donc eu lieu pour définir la zone de protection.

• RDV des 4 saisons :

Lancé par le collectif pétale 07 en Ardèche, l'idée est de se retrouver sur le terrain, à chaque saison, sur un lieu différent pour partager entre professionnels, nos pratiques « d'éducation dehors ». La chargée de mission dans le cadre du projet éducatif qu'elle a mené sur l'année avec les classes du territoire a participé à ces réunions.

• Espace naturel Sensible (ENS) :

Pour le Département de l'Ardèche, la politique en faveur des ENS est une politique concertée de protection des milieux naturels représentatifs de la diversité ardéchoise sur les plans écologique, paysager et géologique. Elle ne peut se substituer aux autres politiques sectorielles (agriculture, forêt, tourisme, etc). Aussi, les actions menées au titre des ENS doivent concerner les espèces ou les habitats identifiés comme des enjeux forts. A défaut d'être un outil réglementaire, la politique des ENS est donc, avant tout autre chose, un outil foncier au service de la préservation de l'Environnement.

La mise en place de cette politique localement se fait par le biais :

- d'un comité de site (*Cosite*) qui joue un rôle important pour la planification des actions de gestion du site. Il réunit les principaux acteurs du territoire dans le domaine environnemental et il est présidé par l'élu du canton.
- pour chaque site ENS, un document de programmation (DoProg) définit les mesures de gestion à mettre en oeuvre à l'échelle du site. Il constitue le document de référence et a pour objectif de lister les actions à entreprendre, leur coût, le calendrier de mise en oeuvre...
- une convention Ardèche Nature signée entre le département de l'Ardèche et la collectivité territoriale concernée par le site ENS, régit la mise en oeuvre de la politique départementale des ENS sur le territoire de cette collectivité territoriale. Cette convention en 2023 a été signée sur l'année et a permis de définir le programme d'action prévisionnel. L'animatrice du site s'est chargée de rédiger la CAN 2023.

7. Gestion administrative et financière, gouvernance du site

7.1 Relations avec les services de l'état-région

Les relations avec les services de l'Etat ont lieu tout au long de l'année portant sur les évaluations des incidences. La prise en charge de Natura 2000 par la région a conduit la chargée de mission à avoir des échanges avec la région sur la suite de Natura 2000 sur les territoires (Echange de mail, visio conférence).

Les relations avec le département sont également régulières afin de faire des points étapes sur les actions en cours et les actions à venir.

7.2 Relations internes

De nombreux échanges ont eu lieu avec le président du COPIL du site Natura 2000, la présidente du site ENS et en interne avec le président et le Vice-Président de la communauté de communes et lors des réunions de service.

Dans le cadre de la nouvelle organisation de la gestion Natura 2000, de nombreux échanges ont eu lieu avec le président, la directrice et le PNR pour organiser au mieux cette passation.

7.3 Suivi financier rapport activité

- Suivi des dépenses, élaboration du récapitulatif des dépenses 2023.
- Etablissement de la demande de paiement pour l'animation 2022 ainsi que pour les actions complémentaires.
- Etablissement des demandes de subventions pour les actions non contractuelles.
- Etablissement des demandes de subventions pour l'animation du poste du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

- Reporting du temps de travail
- Rédaction rapport d'activité 2022-2023.
- Rédaction de la convention de coopération avec Arthropologia

7.4 Comité de pilotage

En 2023, aucun comité de pilotage n'a été organisé. En effet, cette tâche afférente à la région celle-ci n'a pas eu le temps d'organiser les comités de pilotage.

7.5 Journée de Réseau Natura 2000

Un webinaire réunissant l'ensemble des chargées de mission de la région a eu lieu le 26 septembre 2023 portant sur Natura 2000 et les financements. La chargée de mission a participé à ce webinaire.

7.6 Formations

Une journée de réseau-formation a été organisée le 7 avril 2023 portant sur les Bourdons avec l'association Arthropologia. Cette journée avait pour but de mieux connaître les pollinisateurs à enjeux sur nos sites.

Une demi-journée de formation a été octroyée à la chargée de mission sur la pédagogie par la nature par l'association VIE.

Dans le même temps afin d'accompagner au mieux le grand public dehors, la chargée de mission a suivi une formation sur les tiques.

Et enfin, la chargée de mission a suivi une formation extincteur sur une demi-journée.